

24 novembre 2021

Algérie : Le Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK)
Notamment sa place au sein du mouvement du Hirak
et la situation de ses militants

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Une organisation œuvrant à la promotion des droits culturels et politiques du peuple kabyle.	3
2. Répression des militants du MAK dans le cadre des manifestations du <i>Hirak</i>	4
2.1. Arrestations autour de l'emblème amazigh/berbère.....	4
2.2. Campagne « anti-Kabyles »	6
3. Classement du MAK comme organisation terroriste.....	7
3.1. Décision du Haut Conseil de Sécurité (HCS) de mai 2021.....	7
3.1. Durcissement de la législation antiterroriste en juin 2021.....	8
3.3. Arrestations d'activistes pour terrorisme en raison de liens présumés avec le MAK.....	9
4. Vague d'arrestations en Kabylie depuis septembre 2021.....	10
4.1. Arrestations après les d'incendies d'août 2021.....	10
4.2. Arrestations dans le cadre de démantèlements de cellules/ réseaux du MAK en septembre et octobre 2021.....	11
4.3. Des arrestations critiquées.....	12
Bibliographie.....	13

Résumé : Le Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK) est une organisation algérienne fondée en 2001 par Ferhat Mehenni. Entre 2016 et 2019 les militants du MAK sont la cible d'une répression des autorités algériennes. En 2019 ils se joignent largement au *Hirak*, mouvement de protestation affectant l'Algérie depuis le mois de février. Si le MAK ne se revendique pas directement du *Hirak*, la Kabylie, fief du mouvement, y occupe une place centrale. La décision d'interdire le drapeau amazigh dans les cortèges, prise en juillet 2019 par la direction de l'armée, initie une campagne « anti-Kabyles » dans le cadre de la répression du *Hirak* par les autorités algériennes. Le 18 mai 2021, le MAK est officiellement classé comme organisation terroriste par le Haut conseil de sécurité (HCS). Un durcissement de la législation antiterroriste en juin 2021 semble également viser les militants du MAK. A partir de septembre 2021, les autorités algériennes mènent diverses campagnes d'arrestations en Kabylie contre les militants du MAK ou des personnes présentées comme telles.

Abstract : The Movement for Self-Determination of Kabylia (MAK) is an Algerian organization founded in 2001 by Ferhat Mehenni. Between 2016 and 2019 MAK activists are the target of repression by Algerian authorities. In 2019 members of MAK join the *Hirak*, protest movement affecting Algeria since February 2019. If the MAK does not claim to be directly involved in the *Hirak*, Kabylia, the stronghold of the movement, occupies a central place. The decision to ban the Amazigh flag in the processions taken in July 2019 by the leadership of the army initiates an "anti-Kabyles" campaign as part of the repression of the *Hirak* by Algerian authorities. On May 18, 2021, the MAK is officially classified as a terrorist organization by the High Security Council (HCS). A tightening of anti-terrorism legislation in June 2021 also seems to target MAK militants. Since September 2021, the Algerian authorities carry out various campaigns of arrests in Kabylia against the militants of MAK or related.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Une organisation œuvrant à la promotion des droits culturels et politiques du peuple kabyle.

Le Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK)¹ est une organisation œuvrant à la promotion des droits culturels et politiques du peuple kabyle ainsi qu'à la sécularisation de l'Etat algérien². Il est fondé en 2001 par Ferhat Mehenni, une figure de la mouvance berbère³, dans un contexte marqué par de violentes émeutes en Kabylie⁴. Le MAK est solidement implanté au sein de la diaspora algérienne⁵, et notamment en France où son président Ferhat Mehenni vit en exil depuis 2009⁶. Ce dernier y fonde en 2010 un Gouvernement Provisoire de Kabylie (GPK) ou *Anavad* en langue kabyle⁷. A partir de 2013 le GPK revendique un processus d'autodétermination pour la région Kabyle⁸. En raison de cette revendication séparatiste, **l'organisation demeure privée d'existence légale en Algérie**⁹. Des dissensions entre des militants du mouvement vivant en exil et les membres du MAK en Algérie entraînent des scissions qui aboutissent à la constitution en 2017 de deux nouvelles organisations : l'Alliance pour une Kabylie libre (AKAL)¹⁰ et le Rassemblement Pour la Kabylie (RPK)¹¹.

De manière générale les autorités algériennes perçoivent les revendications séparatistes du MAK comme représentant un danger pour l'unité nationale du pays¹². A partir de 2016, des militants du mouvement sont la cible d'une répression des autorités algériennes, qui prend principalement la forme de harcèlement policier¹³. En avril 2016, le Premier ministre algérien énonce une mise en garde envers les militants du MAK contre « *toute atteinte à l'unité nationale, une ligne rouge à ne pas franchir* »¹⁴. Concomitamment, le MAK organise une marche rassemblant plusieurs milliers de personnes à Tizi-Ouzou¹⁵. Dans les semaines qui suivent, plusieurs dizaines de militants et plusieurs cadres et responsables de l'organisation, dont le président du MAK en Algérie, Bouaziz Ait Chebib¹⁶, sont arrêtés et interrogés sur leur activisme¹⁷.

Au cours de l'année 2017, la répression continue et touche aussi bien les dirigeants que les militants du MAK, l'organisation demeurant la préoccupation première des services de sécurité en Kabylie¹⁸. A plusieurs reprises durant l'année 2017, les services de police et de gendarmerie interviennent violemment lors de rassemblements régionaux du mouvement¹⁹.

La répression perdure en 2018, à l'image des interpellations collectives opérées par les autorités lors d'une marche commémorative de grande envergure rassemblant des membres des trois mouvements pro-Kabyles, le Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK), l'Union pour la république Kabyle (URK) et le Rassemblement pour la Kabylie (RPK), à Tizi-Ouzou en avril 2018²⁰. Durant la même

¹ Dénommé Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie (MAK) jusqu'au 4 octobre 2013, date à laquelle il change de nom et devient le Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK). (DIDR, OFPRA, 09/08/2019, [url](#))

² Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada-Direction des recherches (CISR), 16/08/2013, [url](#)

³ Diplômé des sciences po Alger en 1976, Ferhat Mehenni embrasse une carrière de chanteur engagé pour la reconnaissance de la culture berbère, thème combattu par le pouvoir algérien. Après plusieurs séjours carcéraux, il participe à la fondation de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) en 1985. Il s'engage politiquement avec le parti laïc Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qu'il quitte en 1997, avant de fonder le MAK au lendemain des émeutes sanglantes de 2001 (La Croix, VERDIER Marie, 31/08/2021, [url](#))

⁴ Episode de l'histoire algérienne dénommé le « Printemps noir » Le Point International (source : Agence France Presse (AFP)), 18/04/2021, [url](#)

⁵ Le Parisien avec Agence France Presse (AFP), 02/03/2021, [url](#)

⁶ Jeune Afrique, OUAZANI Cherif, 24/06/2010, [url](#)

⁷ Voir site officiel du Gouvernement Provisoire de Kabylie (GPK), ou *Anavad* en langue kabyle : [url](#); (*El Watan*, 04/06/2010, [url](#))

⁸ DIDR, 09/08/2019, [url](#)

⁹ Le Matin d'Algérie, 26/02/2016, [url](#)

¹⁰ Avant un changement de nom survenu en novembre 2020, Union pour une république kabyle (URK) : mouvement fondé en décembre 2017 par d'anciens membres du MAK également sur une ligne séparatiste avec pour objectif principal l'indépendance de la Kabylie (DIDR, OFPRA, 09/08/2019, [url](#); Le Matin d'Algérie, 10/11/2020, [url](#))

¹¹ Mouvement fondé en février 2017 par d'anciens membres du MAK sur une ligne légaliste avec pour objectif l'obtention d'un statut spécifique pour la Kabylie au sein de l'espace national algérien. (DIDR, OFPRA, 09/08/2019, [url](#))

¹² Regard Sur l'Afrique, 17/06/2016, [url](#)

¹³ Le Matin d'Algérie, 26/02/2016, [url](#)

¹⁴ La Libre (Belgique), 22/04/2016, [url](#)

¹⁵ Tout sur l'Algérie (TSA), 20/04/2016, [url](#)

¹⁶ Le 360 (Maroc), 10/07/2016, [url](#)

¹⁷ Atlas Info (Maroc), 10/07/2016, [url](#)

¹⁸ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada-Direction des recherches (CISR), 29/08/2017, [url](#)

¹⁹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada-Direction des recherches (CISR), 29/08/2017, [url](#)

²⁰ Tout sur l'Algérie (TSA), 20/04/2018, [url](#)

période les membres du MAK sont affectés par des pratiques discriminatoires de certains services administratifs, notamment pour l'obtention ou le renouvellement de documents d'identité²¹.

2. Répression des militants du MAK dans le cadre des manifestations du *Hirak*.

Peu d'informations sont disponibles dans les sources publiques s'agissant de la place concrète du MAK et de ses militants au sein du *Hirak*, mouvement de protestation populaire affectant l'Algérie depuis le mois de février 2019²². Ce mouvement est apparu en réaction à l'annonce de la candidature du président Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat présidentiel, jugée « humiliante » par la population algérienne²³.

Néanmoins, selon le chercheur spécialiste de la « question kabyle » Mohand Tilmatine, **les différents mouvements souverainistes œuvrant en Kabylie²⁴ dont le MAK, se sont largement joints au mouvement de protestation, mais sans s'en revendiquer directement²⁵.**

Au-delà du MAK, la Kabylie occupe une place centrale au sein du *Hirak* depuis son commencement. La première manifestation d'ampleur du *Hirak* se tient ainsi le 16 février 2019 à Kherrata, une ville située dans la région de Bejaïa, une zone berbérophone de Kabylie. **Kherrata est considérée depuis lors comme le berceau du *Hirak*²⁶.**

Selon le média *Global Voices*²⁷, « *la Kabylie est au cœur du Hirak* »²⁸. En décembre 2019, les autorités algériennes organisent des élections présidentielles. Très contesté au sein populaire du *Hirak*, ce scrutin est marqué par une abstention presque totale en Kabylie, contre un taux de participation de 40 % pour le reste du territoire algérien²⁹. En outre, le 12 décembre 2019, jour des élections présidentielles, des manifestations ont lieu autour de nombreux bureaux de vote à travers la Kabylie. Dans trois villes de Kabylie : Bejaïa, Tizi-Ouzou et Bouira, les forces de sécurité tirent des balles en caoutchouc sur des manifestants anti-élections³⁰. Dans cette dernière localité, des manifestants incendient le bureau de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE)³¹. Ce scénario se répète lors de la tenue du référendum constitutionnel du 1^{er} novembre 2020. **Des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants anti-élections contraignent les autorités algériennes à fermer des bureaux de vote puis à annuler le scrutin dans les régions kabyles de Tizi-Ouzou et de Bejaïa³².**

2.1. Arrestations autour de l'emblème amazigh/berbère.

Entre le 22 février 2019 et le 17 mars 2020, date à laquelle les autorités algériennes interdisent tout rassemblement en raison de la propagation de la Covid-19³³, des manifestations ont lieu de manière quasi-ininterrompue sur l'ensemble du territoire³⁴. Au terme d'une année d'arrêt, elles reprennent en février 2021³⁵. De plus en plus réprimées par les autorités algériennes au cours du premier trimestre 2021³⁶, les manifestations finissent par être interdites puis physiquement empêchées à partir du printemps 2021³⁷. Le mouvement de protestation perd ensuite de l'ampleur ou du moins devient moins

²¹ El Watan, 31/08/2018, [url](#)

²² International Crisis Group (ICG), p 2, 27/07/2020, [url](#)

²³ Le Monde, DAOUD Kamel, 09/03/2019, [url](#)

²⁴ Notamment L'Alliance pour une Kabylie libre (AKAL) (anciennement Union pour une république kabyle (URK)) et le Rassemblement pour la Kabylie (RPK)

²⁵ TILMATINE Mohand, 2021, [url](#)

²⁶ Le Figaro (source : Agence France Presse (AFP)), 16/02/2020, [url](#)

²⁷ Plateforme médiatique collaborative internationale de journalistes, blogueurs, universitaires, ONG de défenses des droits de l'Homme visant à collecter, traduire et diffuser des articles ayant traités à des sujets peu traités dans les médias classiques. (voir la rubrique « A propos » sur le site officiel de l'organisation : [url](#))

²⁸ Global Voices, Layli Foroudi, 26/05/2020, [url](#)

²⁹ Global Voices, Layli Foroudi, 26/05/2020, [url](#)

³⁰ EL Watan, MEDJEDOUB Kamel, 12/12/2019, [url](#)

³¹ United States Department of State (USDOS), 30/03/2021, [url](#)

³² Le Matin d'Algérie, 01/11/2020, [url](#)

³³ France 24, 18/03/2020, [url](#)

³⁴ International Crisis Group (ICG), 27/07/2020, [url](#)

³⁵ Le Point Afrique, MEDDI Adlène, 22/02/2021, [url](#)

³⁶ Voice Of Africa (VOA) (source : Agence France Presse (AFP)), 23/04/2021, [url](#)

³⁷ Le Monde (avec Agence France Presse (AFP)), 21/05/2021, [url](#)

visible, les manifestants du *Hirak* ayant déserté les rues des grandes villes algériennes³⁸ en raison d'une répression encore accrue³⁹.

L'historien Ali Guenoun indique que lorsque les autorités algériennes tentent de réprimer le *Hirak* après plusieurs mois d'existence, ils agitent en premier lieu le thème du « danger Kabyle »⁴⁰. Cette analyse est confirmée notamment par l'interdiction, prononcée le 19 juin 2019 par le chef d'état-major de l'armée Ahmed Gaïd Salah, de brandir le drapeau amazigh⁴¹/berbère⁴² lors des manifestations en Algérie⁴³.

Si le MAK n'est pas directement objet de la répression opérée par les autorités algériennes envers le mouvement anti-régime *Hirak* depuis mi-2019, les Kabyles en sont l'une des cibles privilégiées⁴⁴. Un article du média *Slate* note l'existence d'une confusion entretenue par les autorités algériennes entre le drapeau distinctif du MAK et l'emblème amazigh/berbère⁴⁵, « revendiqué par l'ensemble des adeptes de la cause berbère, y compris les partisans du MAK »⁴⁶. Ainsi, un membre de la direction du Front de Libération Nationale (FLN)⁴⁷ déclare, quelques jours après l'interdiction annoncée par le chef d'état-major de l'armée Ahmed Gaïd Salah, que celle-ci visait non pas le drapeau amazigh mais « celui du mouvement séparatiste MAK »⁴⁸.

Une vague de répression s'ouvre en juillet 2019 contre la population kabyle, principale communauté amazigh d'Algérie. Selon Mohand Tilmatine, chercheur spécialiste de la « question kabyle », cette interdiction du drapeau amazigh/berbère donne lieu dans un premier temps « à des scènes surréalistes de policiers grimant à des lampadaires pour arracher des emblèmes berbères et kabyles qui y étaient accrochés »⁴⁹. Dans les semaines qui suivent l'interdiction du drapeau amazigh/berbère, des peines de prison ferme sont prononcées pour la publication de simples *post* pro-amazigh sur *Facebook* ou les réseaux sociaux en général. Ces *post* sont sanctionnés car considérés comme des « atteintes au moral de l'armée »⁵⁰.

A partir de l'été 2019, de nombreuses arrestations, visant des militants du MAK⁵¹ et de « simples manifestants » ayant brandi un drapeau amazigh/berbère lors de manifestations, sont recensées dans différentes parties du territoire algérien⁵². Les personnes interpellées font généralement l'objet de poursuites pour « atteinte à l'unité nationale »⁵³. De nombreux cas de violences physiques et verbales à caractère raciste, « anti-Kabyles », émanant des forces de sécurité algériennes à l'encontre des personnes portant simplement des symboles amazighs/berbères ou kabyles durant les manifestations du *Hirak* sont également signalées⁵⁴.

Les situations judiciaires des personnes interpellées sont par la suite très variables, attestant, selon l'organisation de défense des droits de l'Homme Amnesty International (AI), d'un certain arbitraire

³⁸ France Inter, 16/06/2021, [url](#)

³⁹ Le Parisien (avec : Agence France Presse (AFP)), 30/04/2021, [url](#)

⁴⁰ Selon les propos de l'historien spécialiste de la Kabylie Ali Guenoun, « La propagande anti-kabyle est depuis ressassée à chaque crise politique majeure (...) durant lequel le régime a activé ses relais et sa presse pour fustiger le danger kabyle et montrer du doigt l'ennemi intérieur » (El Watan, 21/04/2021, [url](#))

⁴¹ Le terme « Amazigh » ou Imazighen au pluriel signifie « hommes libres » en langue tamazight. Il est utilisé par une partie des peuples berbères afin de se désigner. (Encyclopédie Universalis, CHAKER Salem, GALAND Lionel, GALAND-PERNET Paulette, non daté, [url](#))

⁴² Le terme « Berbère » serait dérivé du latin Barbari, et repris par les populations Arabes afin de désigner les population autochtones d'Afrique du Nord comme des populations « étrangères à la civilisation ». (Encyclopédie Universalis, CHAKER Salem, GALAND Lionel, GALAND-PERNET Paulette, non daté, [url](#))

⁴³ Le Figaro, 19/06/2019, [url](#)

⁴⁴ Le Monde avec AFP, 02/12/2020, [url](#)

⁴⁵ Drapeau élaboré en 1970 par des militants et intellectuels berbéristes réunis à Paris dans le cadre de l'Académie berbère (ACB). (Slate, ACHER Mussa, 31/09/2021, [url](#))

⁴⁶ Slate, ACHER Mussa, 31/09/2021, [url](#)

⁴⁷ Parti issu de l'Armée Nationale de Libération (ANL), guérilla indépendantiste ayant combattu les forces françaises lors de la guerre d'indépendance (1954-1962) ; au pouvoir dans le cadre du régime de parti unique jusqu'en 1989 puis membre de l'Alliance présidentielle, collectif de partis politiques soutenant le président Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir jusqu'en avril 2019. (L'Humanité, 10/10/2014, [url](#))

⁴⁸ Algérie Patriotique, 21/06/2019, [url](#)

⁴⁹ TILMATINE Mohand, 2021, [url](#)

⁵⁰ TILMATINE Mohand, 2021, [url](#)

⁵¹ Tous Sur l'Algérie (TSA), 22/06/2019, [url](#)

⁵² DIDR, OFPRA, 09/08/2019, [url](#)

⁵³ Le Parisien, 05/08/2019, [url](#)

⁵⁴ Cela concerne des personnes portant un T-Shirt, une casquette ou encore un badge floqué du symbole amazigh. (Le Parisien, 05/08/2019, [url](#))

dans les pratiques des autorités judiciaires⁵⁵. Ainsi, certaines personnes inculpées sont acquittées au motif qu'aucune loi ne proscrit le port du drapeau amazigh/berbère⁵⁶, alors qu'entre octobre et décembre 2019, près de 30 personnes, arrêtées pour le même motif et présentées comme étant des membres du MAK, sont condamnées à des peines allant de six mois à un an de prison ferme après leur déferrement devant le tribunal de Sidi M'hamed à Alger⁵⁷. En décembre 2019, plusieurs dizaines de personnes sont arrêtées puis poursuivies pour les mêmes motifs, certaines étant également présentées par les autorités comme des activistes du MAK⁵⁸.

Le 3 janvier 2021, le tribunal de Batna, chef-lieu de la Wilaya éponyme située au sud-est d'Alger, acquitte trois personnes accusées d'avoir « porté atteinte à la sécurité de l'État et à l'unité nationale » en arborant l'emblème amazigh lors de manifestations ayant eu lieu en 2019. Dans le cadre d'une affaire similaire et traitée par la même juridiction, le procureur de la République requiert 1 an de prison ferme et 100 000 dinars algériens (DZD) d'amende contre 15 personnes arrêtées durant l'été 2019 en possession du drapeau amazigh/berbère et depuis lors en attente de jugement⁵⁹.

Un article du média algérien *Liberté* daté du 22 juin 2021 dresse un bilan des arrestations ciblant les activistes du *Hirak*, dont le nombre est estimé à 300⁶⁰. **Il évoque, parmi ces derniers, la situation de divers militants ou « sympathisants » du MAK arrêtés durant le mois de juin 2021** et poursuivis pour « atteinte à l'unité nationale » mais également pour « attroupement et incitation à attroupement non armé » aggravé d'une « mise en danger de la vie d'autrui durant la période du confinement sanitaire »⁶¹.

Entre juillet 2019 et juillet 2021, plus de 60 personnes arrêtées alors qu'elles arboraient un symbole amazigh et/ou kabyle ont été condamnées à des peines de prison ferme⁶².

2.2. Campagne « anti-Kabyles »

Selon Redouane Boudjema, professeur à la faculté des sciences de l'information et de la communication d'Alger, le régime algérien instrumentalise progressivement, dans le cadre de la répression du *Hirak* un discours « anti-Kabyles » déjà présent au sein de la population algérienne⁶³. **Celui-ci entraîne une stigmatisation des kabyles en tant que communauté mais également des organisations qui lui sont liées, comme le MAK**⁶⁴.

Selon le sociologue Nacer Djabi, enseignant-chercheur à l'Université d'Alger, ce discours « anti-Kabyles » s'inscrit initialement dans un combat idéologique entre nationalistes arabes « pro-régimes » et membres de mouvements amazighs dont le MAK. Dans ce cadre, l'histoire coloniale est manipulée à des fins de politique contemporaine ; à savoir la question de la légitimité du *Hirak*⁶⁵.

L'historien et enseignant à l'université d'Oran Rabah Lounici, précise que ce discours présente les populations de Kabylie comme ayant souscrit au projet colonial de la France et avance l'existence « d'un complot dirigé par une élite laïque franco-Kabyle essayant de manipuler le *Hirak* »⁶⁶. En présentant le *Hirak* comme étant un mouvement dirigé par les algériens Kabyles désignés comme des « ennemis intérieurs », les autorités algériennes tentent de diviser le mouvement mais également de le discréditer⁶⁷.

⁵⁵ Amnesty International (AI), 05/07/2019, [url](#)

⁵⁶ La Constitution reconnaissant « l'amazighité » comme l'une des composantes de l'identité nationale depuis une réforme de 2016 et le tamazight comme une *langue officielle* » du pays et le nouvel an Amazigh ou *Yannayer* comme jour férié depuis 2018 (Le Monde Afrique, AKEF Amir, 12/11/2019, [url](#))

⁵⁷ Le Monde Afrique, AKEF Amir, 12/11/2019, [url](#)

⁵⁸ Le Monde Afrique avec Agence France Presse (AFP), 04/11/2019, [url](#)

⁵⁹ Liberté, AMOKRANE Imène, 04/01/2021, [url](#)

⁶⁰ Liberté, MOULOUDJ Mohamed, 22/06/2021, [url](#)

⁶¹ Liberté, MOULOUDJ Mohamed, 22/06/2021, [url](#)

⁶² Slate, ACHER Mussa, 31/09/2021, [url](#)

⁶³ El Watan, MAKEDHI Madjid, 18/03/2021, [url](#)

⁶⁴ El Watan, MAKEDHI Madjid, 18/03/2021, [url](#)

⁶⁵ Global Voices, FOROUDI Layli, 26/05/2020, [url](#)

⁶⁶ El Watan, NADIR Iddir, 20/06/2019, [url](#)

⁶⁷ El Watan, NADIR Iddir, 20/06/2019, [url](#)

Ce discours est ensuite amplifié et radicalisé par des politiciens de tendance « nationalistes arabo-islamistes », à l'image de la députée Naïma Salhi, qui développent des discours anti-Kabyles haineux, les qualifiant notamment de « traîtres à la nation »⁶⁸.

Dans une Résolution sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Algérie datée du 26 novembre 2020, le Parlement européen évoque l'existence d'une campagne de dénigrement contre « *la population de la région majoritairement amazighe de Kabylie* ». Selon le texte de ladite résolution, cette campagne est lancée par d'anciens fonctionnaires du régime. **Elle entretient un climat propice à la stigmatisation des militants amazighs et du *Hirak*, particulièrement exposés à une arrestation arbitraire pour avoir exprimé des opinions religieuses et politiques perçues comme dissidentes**⁶⁹.

3. Classement du MAK comme organisation terroriste.

3.1. Décision du Haut Conseil de Sécurité (HCS) de mai 2021.

Plusieurs sources indiquent que depuis la reprise des manifestations du *Hirak* en février 2021, les autorités algériennes ont changé d'attitude vis-à-vis du MAK, dont l'existence et les activités étaient jusque-là tolérées. **Le MAK fait, depuis le premier trimestre 2021, l'objet d'une campagne politique et médiatique le présentant de plus en plus ouvertement comme une organisation terroriste responsable de tentatives de déstabilisation et de complot contre l'État algérien**⁷⁰.

Un communiqué du Ministère de la Défense Nationale algérien daté du 25 avril 2021 accuse le MAK d'être impliqué dans « *une dangereuse conspiration ciblant le pays* »⁷¹. Selon ce communiqué, l'arrestation, lors d'une marche du *Hirak* de mars 2021, d'un jeune algérien présenté comme membre « *d'une cellule criminelle composée de membres du MAK* » a permis le démantèlement d'un réseau dudit mouvement impliqué dans la préparation « *d'attentats et d'actes criminels lors des marches et des rassemblements populaires dans plusieurs régions du pays* »⁷². Le MAK y est également dépeint comme « *une organisation terroriste qui achète des armes pour planifier des attentats lors des marches du hirak* »⁷³.

Le 26 avril 2021, la télévision publique algérienne diffuse les aveux de Nourredine Heddar⁷⁴, un homme se présentant comme un ancien militant du MAK et « *trafiquant d'armes au profit du MAK* » ayant dans ce cadre été en contact direct avec le président du MAK Ferhat Mehenni⁷⁵, ce que ce dernier réfute⁷⁶. Un article de *Jeune Afrique* en date du 30 avril 2021 rapporte les conclusions d'une enquête journalistique réalisée dans sa région d'origine, selon laquelle il serait un « *repris de justice multirécidiviste* », par ailleurs informateur habituel des services de sécurité algériens⁷⁷.

Le 18 mai 2021, le MAK est officiellement classé comme organisation terroriste lors d'une réunion du Haut conseil de sécurité (HCS)⁷⁸. Les plus hautes autorités sécuritaires algériennes lui reprochent (ainsi qu'au mouvement islamiste *Rachad*, également classé comme organisation terroriste

⁶⁸ Algérie Patriotique, B.Karim, 11/02/2018, [url](#)

⁶⁹ Parlement Européen, 26/11/2020, [url](#)

⁷⁰ La Croix, VERDIER Marie,», 31/08/2021, [url](#) ; Jeune Afrique, ALILAT Farid, 15/09/2021, [url](#) ; ObserAlgérie, Mohand Ouamar, 19/08/2021, [url](#) ; Libération, Rania Hamdi, 17/09/2021, [url](#)

⁷¹ Tout sur l'Algérie (TSA), 18/05/2021, [url](#)

⁷² Tout sur l'Algérie (TSA), 18/05/2021, [url](#)

⁷³ La Croix, 01/05/2021, [url](#)

⁷⁴ De manière assez comparable la télévision publique algérienne (EPTV) diffuse le 17 février 2021 les aveux d'un dénommé Hassen Rezkan *alias* Abou Dahdah. Arrêté en décembre 2020 par l'Armée algérienne, celui-ci se présente comme un terroriste repent, maquisard dans les années 90, désormais membre du mouvement islamiste *Rachad* « *pour qui il nouait des contacts avec d'autres groupes terroristes afin de mettre le feu à l'Algérie* ». ObservAlgerie, OUAMAR Mohand, 03/03/2021, [url](#)

⁷⁵ Arabe News (source : Agence France Presse (AFP), 19/05/2021, [url](#)

⁷⁶ Le Figaro avec Agence France Presse (AFP), 26/04/2021, [url](#)

⁷⁷ Jeune Afrique, SAÏD Arezki,», 30/04/2021, [url](#)

⁷⁸ Le Haut conseil de sécurité (HCS) est une instance consultative comprenant notamment le Premier ministre et les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et de l'Intérieur présidée par le chef de l'Etat (Algérie Presse Service (APS), 07/10/2021, [url](#))

⁷⁹⁾ de vouloir « *déstabiliser le pays et porter atteinte à sa sécurité* », justifiant son classement comme organisation terroriste⁸⁰.

Un article de *Jeune Afrique* DAT2 du 30 avril 2021 précise que les militants de ces deux organisations risquent la réclusion perpétuelle en vertu du Code pénal algérien sanctionnant « *tout Algérien qui s'active ou qui s'inscrit dans une association, groupe ou organisation terroriste ou subversive dont les activités nuisent aux intérêts de l'Algérie* »⁸¹.

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH)⁸² réagit dans le cadre d'un communiqué publié le même jour sur sa page *Facebook*⁸³. **Elle y exprime ses craintes de voir s'établir une « chasse à l'Homme » des militants de l'organisations autonomiste Kabyle MAK, « ce qui ne serait pas sans conséquence sur la situation des droits de la personne humaine en Algérie »**⁸⁴.

3.1. Durcissement de la législation antiterroriste en juin 2021.

L'organisation de défense des droits de l'Homme *MENA Rights Group*⁸⁵ indique que, le 9 juin 2021, une nouvelle Ordonnance visant à renforcer la lutte contre le terrorisme entre en vigueur en Algérie⁸⁶

Adoptée en conseil des ministres le 30 mai 2021, validée par le Conseil Constitutionnel le 5 juin suivant en l'absence de débat parlementaire⁸⁷, et inscrite au journal officiel le 9 juin 2021⁸⁸, cette nouvelle Ordonnance n°21-08 modifie et complète l'Ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal⁸⁹.

Le texte propose notamment une redéfinition élargie du terrorisme, via l'introduction de deux nouveaux *alinéas* ; est désormais considéré comme un acte terroriste « *tout acte visant la sûreté de l'Etat, l'unité nationale, la stabilité et le fonctionnement normal des institutions par toute action ayant pour objet d'œuvrer ou d'inciter, par quelque moyen que ce soit, à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels (§ 14) ; de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'inciter à le faire, par quelque moyen que ce soit (§ 15)* »⁹⁰.

Selon une note du centre de recherche Carnegie Middle East Center, **l'adoption de ce nouveau cadre législatif concernant le terrorisme a notamment pour but de réprimer l'opposition politique en permettant de classer celle-ci comme « terroriste », à l'instar du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK) notamment ciblé par le nouvel alinéa 15**⁹¹.

L'organisation *MENA Rights Group* met en exergue dans son article sa crainte que « *le caractère large et imprécis de la définition de l'acte terroriste* » donne la possibilité aux autorités algériennes de poursuivre des militants agissant en dehors du cadre fixé par celles-ci, et en premier lieu les militants portant des revendications communautaires ou territoriales. **Ainsi, l'organisation cite l'exemple des militants kabyles du MAK pouvant désormais être poursuivis pour terrorisme**⁹².

Selon un article du média algérien *Algérie Eco* consacré à cette nouvelle ordonnance, cette redéfinition de l'acte terroriste cible directement le MAK dans la mesure où elle semble s'inscrire dans le

⁷⁹ Mouvement fondé en 2007 en Angleterre par Larbi Zeitout, ancien diplomate algérien démissionnaire en 1995 et désormais l'un des principaux dirigeants de ce mouvement islamiste interdit en Algérie depuis son exil londonien. Selon les autorités algériennes, le mouvement Rachad regroupe d'anciens militants du Front islamique de salut (FIS), parti politique islamiste algérien dissout en mars 1992. (*Jeune Afrique*, ORUS-BOUDJEMA Sofiane, 05/05/2021, [url](#))

⁸⁰ Tout sur l'Algérie (TSA), 18/05/2021, [url](#)

⁸¹ Arabe News (source : Agence France Presse (AFP), 19/05/2021, [url](#))

⁸² Voir le site officiel de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) [url](#)

⁸³ Voir la page *Facebook* de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) : [url](#)

⁸⁴ *ObserAlgérie*, OUAMAR Mohand, 19/08/2021, [url](#)

⁸⁵ Association fondée en Suisse en septembre 2018 afin d'accompagner les victimes de violations des droits de l'Homme devant les mécanismes du droit international mais également de porter les problématiques identifiées devant les autorités concernées en vue d'une réforme juridique et politique (voir site officiel de l'ONG : [url](#))

⁸⁶ *MENA Rights Group*, 24/06/2021, [url](#)

⁸⁷ Suite à la dissolution de l'Assemblée Populaire Nationale (APN) le 1er mars 2021. (*Algérie Presse Service (APS)*, 28/02/2021, [url](#))

⁸⁸ Cependant conformément à l'article 142 de la Constitution, le texte devra néanmoins être voté durant la prochaine session de la nouvelle législature, prévu le 04 septembre 2021. (*El Watan*, 04/09/2021, [url](#))

⁸⁹ *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire* n°45, 09/06/2021, [url](#)

⁹⁰ *Algérie Eco*, 11/06/2021, [url](#)

⁹¹ RACHIDI Ilhem, Carnegie Middle East Center, 29/07/2021, [url](#)

⁹² Et non plus pour « atteinte à l'unité nationale » sur la base de l'article 79 du Code pénal. (*MENA Rights Group*, 24/06/2021, [url](#))

prolongement de la qualification du mouvement comme « organisation terroriste » survenue un mois plus tôt⁹³.

Outre cette redéfinition de l'acte terroriste, l'ordonnance n°21-08 prévoit l'établissement d'une « *commission de classification des personnes et entités terroristes qui aura la charge de constituer une liste nationale de personnes et entités terroristes ayant vocation à être publiée au Journal officiel* ». L'organisation *MENA Rights Group* insiste sur le fait que cette publication se fera sur un régime de décisions administratives établies même en l'absence de condamnation par la justice. Ainsi des personnes dont le nom est simplement évoqué dans une procédure judiciaire pourront se voir inscrites sur cette liste, et ne pourront contester ce placement que deux mois après sa publication⁹⁴.

Le journal en ligne *Algérie Part* pointe l'absence d'éléments concrets s'agissant du mode de fonctionnement de cette commission, du contrôle de son activité comme des modalités de désignation de ses membres⁹⁵.

Amnesty International (AI) dénonce depuis lors l'utilisation accrue par les autorités algériennes d'accusations liées au terrorisme afin de réprimer les activistes et militants des droits de l'Homme et plus généralement toute forme de dissidence politique⁹⁶. **Dans cette perspective, l'organisation de défense des droits de l'Homme évoque également la situation des militants du MAK, mouvement « criminalisé » depuis la décision du HCS du 18 mai 2021**⁹⁷.

3.3. Arrestations d'activistes pour terrorisme en raison de liens présumés avec le MAK.

Le journal *L'Orient-Le Jour* pointe le fait qu'en mai 2021, plusieurs dizaines de personnes, journalistes activistes du *Hirak* et militants des droits de l'Homme, parmi lesquels Kaddour Chouicha, Saïd Boudour et Djamila Loukil⁹⁸, sont arrêtés et poursuivis pour des accusations liées au terrorisme⁹⁹, en raison d'affiliations présumées avec les deux organisations d'opposition classées terroristes en mai 2021, *Rachad* et le MAK¹⁰⁰.

Selon le média algérien *Tout sur l'Algérie* (TSA), le 27 juin 2021 cinq activistes kabyles sont arrêtés et placés en détention préventive par le tribunal de Draâ El Mizan, sis dans la région de Tizi Ouzou¹⁰¹. Parmi ces derniers figurent plusieurs « personnalités » Kabyles¹⁰² : Bouaziz Aït Chebib, président du MAK en Algérie de 2011 à 2016 puis fondateur de l'Union pour une République Kabyle (URK)¹⁰³, et Hamou Boumediene, président du Rassemblement pour la Kabylie (RPK)¹⁰⁴.

Durant la première semaine du mois de septembre 2021, Kamira Naït Sid, coprésidente du Congrès mondial amazigh (CMA)¹⁰⁵, puis quatre militants culturels berbéristes notoires, Slimane Bouhaf, Abdenour Saïdi, Arezki Naït Lhadj et Malek Boudjemâa, sont interpellés par les autorités algériennes. Transférés à Alger afin d'être déférés devant le tribunal de Sidi M'hamed puis placés sous mandat de dépôt, ils sont poursuivis pour « *appartenance à un groupe terroriste* » en raison de leurs liens présumés avec le mouvement dirigé par Ferhat Mehenni¹⁰⁶.

⁹³ Algérie Eco, 11/06/2021, [url](#)

⁹⁴ MENA Rights Group, 24/06/2021, [url](#)

⁹⁵ Algérie Part, 11/06/2021, [url](#)

⁹⁶ Amnesty International (AI), 28/09/2021, [url](#) ; Algérie Part, 11/06/2021, [url](#)

⁹⁷ Amnesty International (AI), 28/09/2021, [url](#)

⁹⁸ Front Line Defender, 07/05/2021, [url](#) ; Amnesty International (AI), 17/05/2021, [url](#) ; Reporter Sans Frontières (RSF), 17/09/2021, [url](#)

⁹⁹ Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), 09/06/2021, [url](#)

¹⁰⁰ L'Orient-Le Jour (source : Agence France Presse (AFP)), 13/09/2021, [url](#)

¹⁰¹ Tout sur l'Algérie (TSA), 27/06/2021, [url](#)

¹⁰² Les autres personnes placées concomitamment sous mandat de dépôt sont Belaïd Amar Khodja, Boussad Becha et Hocine Azem. (Tout sur l'Algérie (TSA), 27/06/2021, [url](#))

¹⁰³ Mouvement fondé en décembre 2017 par d'anciens membres du MAK sur une ligne séparatiste avec pour objectif principal l'indépendance de la Kabylie. (DIDR, 09/08/2019, [url](#))

¹⁰⁴ Mouvement fondé en février 2017 par d'anciens membres du MAK sur une ligne légaliste avec pour objectif l'obtention d'un statut spécifique pour la Kabylie au sein de l'espace national algérien. (Voir DIDR, 09/08/2019, [url](#))

¹⁰⁵ ONG regroupant des associations berbères en vue de défendre et promouvoir les droits économiques, politiques et socioculturels des Berbères d'Afrique du Nord et de la diaspora. (Liberté, MOULOUDJ Mohamed, 04/09/2021, [url](#))

¹⁰⁶ Liberté, OUHNIA Kamal, 08/09/2021, [url](#)

Au début du mois de septembre 2021, deux journalistes notoires, Hassan Bouras¹⁰⁷ et Mohamed Mouloudj, qui faisaient déjà l'objet d'enquêtes pour « *diffusion de fausses informations* » et « *atteinte à la sécurité nationale* » à la suite de précédentes arrestations¹⁰⁸, sont de nouveau interpellés en raison de l'existence présumée de liens avec respectivement *Rachad* et le MAK¹⁰⁹.

Mohamed Mouloudj est journaliste depuis 2012 pour le média algérien francophone *Liberté*. Dans ce cadre il couvre régulièrement l'actualité en Kabylie. Les autorités lui reprochent d'entretenir des liens avec le président du MAK, Ferhat Mehenn. Mohamed Mouloudj est arrêté le 12 septembre 2021 à Alger, puis transféré à la gendarmerie de la ville de Tizi Ouzou. Il est déféré dans les jours suivants devant le tribunal de Sidi M'hamed à Alger où un juge ordonne son placement en détention provisoire et confirme les poursuites engagées contre lui pour « *atteinte à l'unité nationale* », « *diffusion de fausses informations* » et « *appartenance à une organisation terroriste* »¹¹⁰.

4. Vague d'arrestations en Kabylie depuis septembre 2021.

4.1. Arrestations après les d'incendies d'août 2021.

Entre le 9 et le 18 août 2021, le nord de l'Algérie est touché par de violents incendies ayant causé la mort de près de 100 personnes. Ces feux sont rapidement présentés par les autorités algériennes comme des incendies criminels. Un jeune homme, venu en Kabylie afin d'aider la population à lutter contre le feu, est lynché à mort¹¹¹ par les habitants du village de Larbaa Nath Irathen qui l'ont pris pour un incendiaire¹¹².

Les militants du MAK sont depuis lors la cible de diverses campagnes d'arrestations menées par les autorités algériennes. Selon le quotidien *Libération*, plusieurs centaines de personnes présentées comme militantes du MAK sont visées depuis le mois de septembre 2021 par « *des mandats d'arrêts internationaux, des arrestations, des perquisitions à domicile* »¹¹³. Un article de *Jeune Afrique* daté du 15 septembre 2021 évoque « *une chasse sans précédent faite aux militants du MAK* »¹¹⁴.

Le 18 août 2021 se tient une nouvelle réunion du Haut conseil de sécurité (HCS) en partie consacrée au MAK. Le communiqué de la présidence qui en est issu indique que **l'organisation souverainiste Kabyle est considérée comme étant à l'origine de ces incendies mortels de l'été 2021**¹¹⁵. L'organisation est également accusée d'être soutenue par des puissances étrangères hostiles à l'Algérie, à savoir le Maroc et Israël¹¹⁶. Les autorités algériennes y font état de leur volonté de procéder dans les meilleurs délais à l'arrestation de « *tous les éléments de ces deux organisations terroristes qui menacent la sécurité publique et l'unité nationale, jusqu'à leur éradication totale, notamment le MAK* »¹¹⁷.

Dans un communiqué en date du 26 août 2021, le Procureur général près la Cour d'Alger indique que « *l'implication d'éléments du MAK établis à l'étranger dans une planification préméditée pour créer un climat de terreur et d'instabilité au travers des incendies et du lynchage du jeune volontaire était*

¹⁰⁷ Hassan Bouras un journaliste indépendant, membre de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme (LADDH). Arrêté le 06/09/2021, Il est poursuivi en raison de liens présumés avec le mouvement *Rachad*. Détenu depuis lors à la prison de Kolea, Il est inculpé pour « appartenance à une organisation terroriste, apologie du terrorisme, et de complot contre la sécurité de l'État visant à changer le système de gouvernance » et « utilisation de moyens techniques et médiatiques pour enrôler des individus contre l'autorité de l'État ». (TV5 Monde (source : Agence France Presse (AFP)) 13/09/2021, [url](#))

¹⁰⁸ Amnesty International (AI), 17/05/2021, [url](#)

¹⁰⁹ L'Orient-Le Jour (source : Agence France Presse (AFP)), 13/09/2021, [url](#)

¹¹⁰ TV5 Monde avec AFP, 13/09/2021, [url](#)

¹¹¹ Le Monde Afrique, AYACHE Safia, 20/08/2021, [url](#)

¹¹² Le Monde avec AFP, 18/08/2021, [url](#)

¹¹³ Libération, Rania Hamdi, 17/09/2021, [url](#)

¹¹⁴ Jeune Afrique, ALILAT Farid, 15/09/2021, [url](#)

¹¹⁵ Le Desk, 19/08/2021, [url](#)

¹¹⁶ Le 18 mai au soir la télévision algérienne diffuse un reportage à charge contre le MAK accusé de vouloir « *semmer le chaos et la destruction en Algérie* ». Il met également en avant l'existence de liens politiques et financiers entre son président, Ferhat Mehenni, et différents pays « ennemis » dont le Maroc et Israël, ou ce dernier s'est rendu en 2012. (Jeune Afrique, ORUS-BOUDJEMA Sofiane, 20/08/2021, [url](#))

¹¹⁷ Tout sur l'Algérie (TSA), 06/09/2021, [url](#)

établie », justifiant par-là l'émission de mandats d'arrêt internationaux contre « les commanditaires de ce crime, en tête desquels le président du mouvement terroriste MAK, Ferhat Mehenni »¹¹⁸.

Durant les premiers jours de septembre 2021, la Gendarmerie algérienne diffuse des informations selon lesquelles plusieurs membres du « mouvement terroriste MAK »¹¹⁹ ont été arrêtés à l'issue des premières enquêtes menées sur l'origine de ces incendies¹²⁰. Selon le journal français *l'Humanité*, ces personnes sont poursuivies pour « crimes liés à des actes terroristes », « mise en danger de la vie d'autrui », « ;incendies volontaires », « réception de fonds de la part d'individus de l'intérieur et de l'extérieur du pays à l'effet de commettre des actes subversifs visant à attenter à la sécurité de l'État »¹²¹.

De manière concomitante, **ce sont près de 80 personnes suspectées d'avoir participé au lynchage du jeune volontaire qui sont arrêtées en Kabylie**. Selon les autorités algériennes « 24 sont membres du mouvement terroriste MAK »¹²². La *British Broadcasting Corporation* (BBC) rapporte dans un article consacré à la situation politique en Algérie qu'une partie des personnes interpellées a fait des aveux diffusés sur la chaîne nationale algérienne durant lesquels ils évoquent leur appartenance au MAK¹²³.

La responsabilité du MAK dans ces derniers événements est de nouveau affirmée par le ministre des Affaires étrangères Ramtane Lamamra qui, le 24 août 2021, lors de la tenue d'une conférence de presse concernant la rupture des relations diplomatiques avec le Maroc¹²⁴, déclare que « l'implication du MAK dans les derniers incendies en Algérie ainsi que dans la torture et l'assassinat du jeune Djamel Bensmail a été prouvée »¹²⁵.

Ces accusations portées contre le MAK sont également reprises par des partis d'opposition ; le 11 septembre 2021, le Premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, présente les membres du MAK comme des personnes devant être « considérées comme des ennemis de la nation et du peuple qu'il faut absolument combattre »¹²⁶.

4.2. Arrestations dans le cadre de démantèlements de cellules/ réseaux du MAK en septembre et octobre 2021.

Le 6 septembre 2021, un communiqué de presse de la Direction Générale de la Sûreté nationale (DGSN) annonce l'arrestation de 27 personnes « suspectées d'appartenir à une cellule du MAK ». Ces arrestations ont lieu à Beni Ourtilane (Wilaya de Sétif, à l'est d'Alger) et Kherrata (Wilaya de Bejaïa en Kabylie)¹²⁷. Quelques jours auparavant, cette localité a été le théâtre d'affrontements entre les forces de l'ordre et des manifestants après la dispersion violente d'un rassemblement en soutien aux détenus d'opinion du *Hirak*. Selon le communiqué, ces personnes sont accusées d'avoir « tenté de semer la discorde et la terreur » et poursuivies pour « appartenance à une organisation terroriste », « atteinte à l'unité nationale, trouble à l'ordre public et incitation au rassemblement »¹²⁸.

Au début du mois d'octobre 2021, la DGSN publie un nouveau communiqué selon lequel 17 personnes ont été arrêtées à Boira et Bejaïa, deux Wilaya de Kabylie, dans le cadre du démantèlement d'un « réseau du MAK ». Les personnes interpellées sont notamment accusées d'avoir projeté des « actions armées visant à porter atteinte à la sécurité du pays avec la complicité de parties internes prônant le séparatisme (...) et des parties étrangères opérant sous le couvert d'associations et d'organisations de la société civile et basées dans l'entité sioniste (Israël) et dans un pays d'Afrique du Nord »¹²⁹.

L'agence d'informations du GPK/Anavad *Siwel*, qui recense régulièrement les arrestations de militants kabyles (sans préciser leur affiliation au MAK) dénote l'existence d'une nouvelle vague d'arrestations

¹¹⁸Le père de la victime, Nourredine Bensmail, a contredit publiquement cette thèse du « complot du MAK », porteur selon lui d'une « vague de haine antikabyle ». La Croix, KADI Amine, 22/09/2021, [url](#)

¹¹⁹ Le Point Afrique, MEDDI Adlène, 16/09/2021, [url](#)

¹²⁰ L'Expression, YACOUB Hasna, 07/09/2021, [url](#)

¹²¹ *l'Humanité*, MOUSSAOUI Rosa, 16/09/2021, [url](#)

¹²² Reporter, B.Nazim, 08/09/2021, [url](#)

¹²³ BBC News, ABDELHADI Magdi, 02/09/2021, [url](#)

¹²⁴ Et ce dans le cadre de la montée des tensions diplomatiques entre l'Algérie et son voisin marocain. Durant l'été 2021, l'ambassadeur représentant du Maroc à l'ONU, Omar Hilale, a évoqué à plusieurs reprises le soutien marocain au droit à l'autodétermination du peuple Kabyle, et ce en réponse à l'appui apporté par l'Algérie aux Front Polisario au Sahara Occidental et ses revendications autonomistes (Les Echos, AMSILI Sophie 24/08/2021, [url](#) ; France 24, CABOT Cyrielle, 25/09/2021, [url](#))

¹²⁵ Le Point Afrique, MEDDI Adlène, 16/09/2021, [url](#)

¹²⁶ Le Point Afrique, MEDDI Adlène, 16/09/2021, [url](#)

¹²⁷ Reporter, B.Nazim, 08/09/2021, [url](#)

¹²⁸ Tout sur l'Algérie (TSA), 06/09/2021, [url](#)

¹²⁹ Le Figaro avec AFP, 13/10/2021, [url](#)

durant les deux premières semaines du mois d'octobre 2021. Présentées comme des mesures de rétorsion après la tenue d'un rassemblement organisé par le MAK devant le siège des Nations unies à Genève le 29 septembre 2021, ces arrestations ont touché au 15 octobre 2021 au moins 6 militants¹³⁰.

4.3. Des arrestations critiquées.

Selon Amar Zaïdi et Abdelghani Badi, tous deux avocats et militants des droits de l'Homme, une grande partie des personnes détenues depuis la vague d'arrestations qui touche la Kabylie depuis la première quinzaine du mois de septembre, ont été arrêtées de manière arbitraire sur des accusations souvent infondées. Ces personnes sont en outre interrogées puis présentées devant la justice, parfois pour des faits anciens en application de lois promulguées plus récemment, en violation du principe de non-rétroactivité des lois¹³¹.

Selon les mots du journaliste et écrivain algérien Kamel Daoud en septembre 2021, cet enchaînement d'arrestations en Kabylie¹³² **s'inscrit dans une « guerre » que les autorités algériennes ont déclarée au MAK**, « *redécouvert ennemi numéro un de la nation depuis quelques semaines* »¹³³.

Un activiste du réseau Nida 22¹³⁴, une coordination militante issue du *Hirak*, explique cette récente multiplication des arrestations en Kabylie par une volonté de réaction des autorités algériennes face à la vigueur de la reprise de la contestation du *Hirak* depuis février 2021. En classant le MAK comme organisation terroriste, les autorités algériennes se sont dotées « *de moyens expéditifs pour diviser et réprimer le mouvement Hirak* »¹³⁵.

Ces arrestations du mois de septembre et octobre 2021 en Kabylie s'inscrivent dans un contexte algérien marqué par une répression croissante vis-à-vis du *Hirak* depuis le mois de juin¹³⁶. **En juillet 2021, 81 ONG algériennes et internationales, dont Amnesty International (AI) et Human Rights Watch (HRW), interpellent le Conseil des droits de l'homme des Nations unies au sujet de la répression du Hirak**¹³⁷. Elles soulignent notamment « *l'escalade répressive contre les manifestant(e)s pacifiques, les journalistes et les défenseur(e)s des droits humains* »¹³⁸. Le communiqué pointe également l'existence « *d'arrestations et de poursuites arbitraires incessantes, y compris pour de accusations fabriquées liées au terrorisme* »¹³⁹.

Un militant du Comité national pour la libération des détenus (CNLD)¹⁴⁰, une association de soutien aux activistes du *Hirak* arrêtés, affirme que les autorités algériennes veulent paralyser la Kabylie, région berceau et en première ligne du *Hirak*. En réprimant les activistes kabyles tous « *accusés d'être membres du MAK* », les autorités algériennes comptent pouvoir « *dire aux Algériens que le Hirak est fini, et que son dernier bastion est maté* »¹⁴¹.

¹³⁰ Agence Siwel, 02/10/2021, [url](#); Agence Siwel, 13/10/2021, [url](#); Agence Siwel, 15/10/2021, [url](#); Agence Siwel, 15/10/2021, [url](#); Agence Siwel, 15/10/2021, [url](#)

¹³¹ Le Point Afrique, MEDDI Adlène, 16/09/2021, [url](#)

¹³² Elle a néanmoins entraîné une forte mobilisation de la population de la région, qui connaît depuis lors de nombreuses actions collectives de protestation comme des marches ou des blocages de routes. (Algéria-Watch, OUHNIA kamal, 23/09/2021, [url](#))

¹³³ Liberté, DAOUD Kamel, 16/09/2021, [url](#)

¹³⁴ El Watan, AICHOUN Abdelghani, 20/10/2020, [url](#)

¹³⁵ La Croix, KADI Amine, 22/09/2021, [url](#)

¹³⁶ Le Monde, BOBIN Frédéric, 09/07/2021, [url](#)

¹³⁷ Human Rights Watch, 28/06/2021, [url](#)

¹³⁸ Human Rights Watch, 28/06/2021, [url](#)

¹³⁹ Human Rights Watch, 28/06/2021, [url](#)

¹⁴⁰ Association algérienne de soutien aux activistes du *Hirak* arrêtés qui vise notamment à recenser l'ensemble des personnes interpellées en raison de leur activisme et à diffuser ces informations via les réseaux sociaux dont une page Facebook : [url](#)

¹⁴¹ La Croix, KADI Amine, 22/09/2021, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en octobre et novembre 2021.

Documents DIDR

DIDR, « Algérie : Point sur la situation actuelle des militants du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) », OFPRA, 09/08/2019, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908_dza_info_sit_actuelle_des_militants_du_mak_121855.pdf

Textes juridiques

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire n°45, 09/06/2021, <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021045.pdf>

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire n°35, 23/05/2021, <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021035.pdf>

Organisations intergouvernementales

Parlement Européen, « Résolution n°2020/2880(RSP) portant sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Algérie, en particulier le cas du journaliste Khaled Drareni », 26/11/2020, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0329_FR.html

Institutions nationales

United States Department of State (USDOS), « 2020 Country Reports on Human Rights Practices: Algeria », 30/03/2021, <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/algeria/>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada-Direction des recherches (CISR), « Algérie : information sur le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), y compris ses activités et le traitement réservé aux membres du MAK par les autorités et les islamistes; traitement réservé aux Berbères par les autorités et les islamistes (2013-août 2017), 29/07/2017, <https://www.refworld.org/docid/5b5ecbcd4.html>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada-Direction des recherches (CISR), « Algérie : information sur le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK), y compris ses activités et le traitement réservé aux membres du MAK par les autorités et les islamistes; traitement réservé aux Berbères par les autorités et les islamistes (2009-mars 2013) », 16/08/2013, <https://www.ecoi.net/de/dokument/1299577.html>

Organisations non gouvernementales

Amnesty International (AI), Communiqué de presse, « Algérie. Il faut cesser d'invoquer de fausses accusations de terrorisme pour poursuivre en justice militant-e-s pacifiques et journalistes », 28/09/2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/09/algeria-stop-using-bogus-terrorism-charges-to-prosecute-peaceful-activists-and-journalists/>

Reporter Sans Frontières (RSF), « Quand les journalistes militants payent le prix fort », 17/09/2021, <https://rsf-ch.ch/algerie-quand-les-journalistes-militants-payent-le-prix-fort/>

Human Rights Watch, « Algérie : Appel conjoint de 82 ONG à l'occasion de la 47ème session du CDH », 28/06/2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/06/28/algerie-appel-conjoint-de-82-ong-loccasion-de-la-47eme-session-du-cdh>

MENA Rights Group, « Le président algérien durcit par ordonnance la législation antiterroriste », 24/06/2021,

<https://menarights.org/en/articles/le-president-algerien-durcit-par-ordonnance-la-legislation-antiterroriste>

Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), « Législatives : l'Algérie doit retrouver le chemin de l'État de droit », 09/06/2021,

<https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/algerie/legislatives-l-algerie-doit-retrouver-le-chemin-de-l-etat-de-droit>

Amnesty International (AI) « Algérie. Les charges fabriquées de toutes pièces retenues contre des défenseur-e-s des droits humains doivent être abandonnées », 17/05/2021,

<https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2021/05/algeria-drop-trumped-up-charges-against-three-human-rights-defenders/>

Front Line Defender, « Déclaration conjointe – Algérie: Les accusations de terrorisme portées contre des défenseur-ses des droits humains à Oran constituent une escalade dangereuse de la situation », 07/05/2021,

<https://www.frontlinedefenders.org/fr/statement-report/joint-statement-algeria-terrorism-charges-brought-against-human-rights-defenders>

Amnesty International (AI), « Algérie. 41 personnes ont été arrêtées pour avoir porté le drapeau amazigh, sur fond de répression de la liberté d'expression », 05/07/2019,

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/07/algeria-41-arrested-for-carrying-the-amazigh-flag-as-authorities-crack-down-on-freedom-of-expression/>

Think tanks, universités et centres de recherches

RACHIDI Ilhem, « Repression in Algeria: Could It End The Hirak Movement? », Carnegie Middle East Center, 29/07/2021,

<https://carnegieendowment.org/sada/85060>

TILMATINE Mohand, « La Kabylie dans le Hirak algérien. Enjeux et perspectives », *Hérodote*, 2021 (N° 180), p. 32-56,

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2021-1-page-32.htm>

International Crisis Group (ICG), « Algérie : vers le déconfinement du hirak ? », Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°217, 37 p, 27/07/2020,

<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/algeria/217-algerie-vers-le-deconfinement-du-hirak>

TILMATINE Mohand, « Représentations et système de gouvernement en Algérie. Qu'en pensent les jeunes à Alger et à Tizi Ouzou (Kabylie)? », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, 26, pp.69-84,2019,

https://repositorio.uam.es/bitstream/handle/10486/688011/REIM_26_5.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Encyclopédie Universalis, CHAKER Salem, GALAND Lionel, GALAND-PERNET Paulette, « Berbères », non daté,

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/berberes/>

Encyclopédie Larousse, « Front de libération nationale », non daté,

<https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/FLN/120458>

Médias

Agence Siwel, « La chasse aux militants kabyles continue, l'algérie dépasse toutes les limites », 15/10/2021,

https://www.siwel.info/la-chasse-aux-militants-kabyles-continue-lalgerie-depasse-toutes-les-limites_65249.html

Agence Siwel, « Arrestation injuste du militant kabyle azwaw hadjaz, originaire de Ini », 15/10/2021, https://www.siwel.info/arrestation-injuste-du-militant-kabyle-azwaw-hadjaz-originaire-de-Ini_65246.html

Agence Siwel, « Deux militants kabyles kidnappés par les forces coloniales a haizer », 15/10/2021, https://www.siwel.info/deux-militants-kabyles-kidnapes-par-les-forces-coloniales-a-haizer_65243.html

Agence Siwel, « L'Algérie coloniale kidnappe le militant kabyle brahim medjani chez lui », 13/10/2021, https://www.siwel.info/lalgerie-coloniale-kidnappe-le-militant-kabyle-brahim-medjani-chez-lui_65240.html

Le Figaro avec AFP, « Algérie : un projet d'attaques armées déjoué, 17 personnes interpellées », 13/10/2021, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/algerie-un-projet-d-attaques-armees-dejoue-17-personnes-interpellees-20211013>

Algérie Presse Service (APS), « Le Président Tebboune préside une réunion du Haut Conseil de Sécurité », 07/10/2021, <https://www.aps.dz/algerie/128504-le-president-tebboune-preside-une-reunion-du-haut-conseil-de-securite>

Slate, ACHER Mussa, « En Algérie, le drapeau berbère de la discorde », 31/09/2021, <http://www.slate.fr/story/215889/algerie-pouvoir-va-t-il-proscrire-drapeau-berbere-mak-mouvement-autodetermination-kabylie>

France 24, CABOT Cyrielle, « Avec la rupture des relations entre l'Algérie et le Maroc, le Maghreb durablement "fracturé", entretien avec Pierre Vermeren », 25/09/2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20210925-avec-la-rupture-des-relations-entre-l-alg%C3%A9rie-et-le-maroc-le-maghreb-durablement-fractur%C3%A9>

Algéria-Watch, OUHNIA kamal « En solidarité avec Malek Boudjemaa et les détenus d'opinion: Une journée "ville morte" paralyse la région d'Ath Abbas », 23/09/2021, <https://algeria-watch.org/?p=79419>

La Croix, KADI Amine, « En Algérie, réprimer le Hirak passe par la stigmatisation de la Kabylie », 22/09/2021, <https://www.la-croix.com/Monde/En-Algerie-reprimer-Hirak-passe-stigmatisation-Kabylie-2021-09-22-1201176654>

Libération, Rania Hamdi, « Répression. En Algérie, le pouvoir traque le MAK », 17/09/2021, https://www.liberation.fr/international/afrique/en-algerie-le-pouvoir-traque-le-mak-20210917_CPOUO62EYRFQJLFWZ7EU5S277U/

Le Point Afrique, MEDDI Adlène, « Algérie : des dizaines d'arrestations ciblent le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie », 16/09/2021, https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-des-dizaines-d-arrestations-ciblent-le-mouvement-pour-l-autonomie-de-la-kabylie-16-09-2021-2443503_3826.php

Liberté, DAOUD Kamel, « Lutter contre le MAK une méthode à grands risques », 16/09/2021, <https://www.liberte-algerie.com/actualite/lutter-contre-le-mak-une-methode-a-grands-risques-365096>

L'Humanité, MOUSSAOUI Rosa, « Algérie. Mohamed Mouloudj un journaliste en prison », 16/09/2021, <https://www.humanite.fr/algerie-mohamed-mouloudj-un-journaliste-en-prison-720587>

Jeune Afrique, ALILAT Farid, « Algérie : la chasse aux MAKisards est ouverte », 15/09/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1234157/politique/algerie-la-chasse-aux-makisards-est-ouverte/>

L'Orient-Le Jour (source : Agence France Presse (AFP)), « Un journaliste du quotidien Liberté arrêté », 13/09/2021, <https://www.lorientlejour.com/article/1274628/un-journaliste-du-quotidien-liberte-arrete.html>

TV5 Monde avec AFP, « Algérie: les journalistes Hassan Bourras et Mohamed Mouloudj arrêtés », 13/09/2021,

<https://information.tv5monde.com/afrique/algerie-les-journalistes-hassan-bourras-et-mohamed-mouloudj-arretes-424227>

Liberté, OUHNIKA Kamal « Ils sont accusés d'appartenir au MAK. Plusieurs militants politiques arrêtés en Kabylie », 08/09/2021,

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/plusieurs-militants-politiques-arretes-en-kabylie-364629>

Reporter, B.Nazim, « Heurts à Kherrata et Beni Ouartilane : 27 personnes accusées d'appartenir au MAK devant le juge », 08/09/2021,

<https://www.reporters.dz/heurts-a-kherrata-et-beni-ouartilane-27-personnes-accusees-dappartenir-au-mak-devant-le-juge/>

L'Expression, YACOUB Hasna, « Activant dans l'organisation terroriste «MAK », arrestation de 27 individus à Kherrata et Beni Ouartilane », 07/09/2021,

<https://www.lexpressiondz.com/nationale/arrestation-de-27-individus-a-kherrata-et-beni-ouartilane-348115>

Tout sur l'Algérie (TSA), « Arrestation de 27 personnes suspectées d'appartenance au MAK », 06/09/2021,

<https://www.tsa-algerie.com/arrestation-de-27-personnes-suspectees-dappartenance-au-mak/>

Liberté, MOULOUDJ Mohamed, « Deux activistes arrêtés avant-hier », 04/09/2021,

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/deux-activistes-arretes-avant-hier-364399>

BBC News, ABDELHADI Magdi, « Viewpoint: Algerian blame games expose deep political crisis », 02/09/2021,

<https://www.bbc.com/news/world-africa-58383947>

El Watan, « Ouverture de la session 2021-2022 du Parlement : Une quarantaine de projets de loi et d'ordonnances à traiter », 04/09/2021,

<https://www.elwatan.com/edition/actualite/ouverture-de-la-session-2021-2022-du-parlement-une-quarantaine-de-projets-de-loi-et-dordonnances-a-traiter-04-09-2021>

La Croix, VERDIER Marie, « Ferhat Mehenni, la bête noire d'Alger », 31/08/2021,

<https://www.la-croix.com/Monde/Ferhat-Mehenni-bete-noire-dAlger-2021-08-31-1201173182>

Les Echos, AMSILI Sophie « Tensions maximales entre l'Algérie et le Maroc », 24/08/2021,

<https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/tensions-maximales-entre-lalgerie-et-le-maroc-1340696>

Le Monde Afrique, AYACHE Safia, « L'Algérie sous le choc après le lynchage d'un jeune volontaire venu combattre les incendies en Kabylie », 20/08/2021,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/08/18/l-algerie-sous-le-choc-apres-le-lynchage-d-un-jeune-volontaire-venu-combattre-les-incendies-en-kabylie_6091769_3212.html

Jeune Afrique, ORUS-BOUDJEMA Sofiane, « Algérie : qui sont le MAK et Rachad, les mouvements accusés d'être derrière les incendies », 20/08/2021,

https://www.jeuneafrique.com/1220291/politique/algerie-qui-sont-le-mak-et-rachad-les-mouvements-accuses-detre-derriere-les-incendies/?utm_source=lexis-nexis&utm_medium=feeds&utm_campaign=feeds-lexis-nexis-v1

ObserAlgérie, OUAMAR Mohand, « Communiqué du Haut conseil de sécurité : La LADDH exprime son inquiétude », 19/08/2021,

<https://observalgerie.com/2021/08/19/politique/communique-haut-conseil-securite-laddh-exprime-inquietude/>

Le Desk, « Incendies en Algérie : Le MAK et Rachad rejettent les accusations du régime algérien », 19/08/2021,

<https://mobile.ledesk.ma/encontinu/incendies-en-algerie-le-mak-et-rachad-rejettent-les-accusations-du-regime-algerien/>

Le Monde avec AFP, « En Algérie, les incendies qui ont ravagé la Kabylie sont éteints », 18/08/2021,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/08/18/en-algerie-les-incendies-qui-ont-ravage-la-kabylie-sont-eteints_6091748_3212.html

Agence Siwel, « Incendies meurtriers déclenchés par le régime algérien : Remerciements de la Kabylie au soutien international », 11/08/2021,

https://www.siwel.info/incendies-meurtriers-declenches-par-le-regime-algerien-remerciements-de-la-kabylie-au-soutien-international_64849.html

Le Monde, BOBIN Frédéric, « En Algérie, le pari technocratique du pouvoir », 09/07/2021,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/07/09/en-algerie-le-pari-technocratique-du-pouvoir_6087764_3212.html

Tout sur l'Algérie (TSA), « Tizi-Ouzou : plusieurs activistes, dont l'ancien président du MAK, écroués », 27/06/2021,

<https://www.tsa-algerie.dz/tizi-ouzou-plusieurs-activistes-dont-lancien-president-du-mak-ecroues/>

Liberté, MOULOUDJ Mohamed, « Les condamnations et les arrestations des activistes se poursuivent », 22/06/2021,

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/les-condamnations-et-les-arrestations-des-activistes-se-poursuivent-360759>

France Inter, « Algérie : le Hirak est-il fini ? », 16/06/2021,

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-du-mercredi-16-juin-2021>

Algérie Part, « Le terrorisme, la nouvelle arme fatale du régime algérien contre les protestations populaires en faveur de la démocratie », 11/06/2021,

<https://www.algeriepartplus.com/le-terrorisme-la-nouvelle-arme-fatale-du-regime-algerien-contre-les-protestations-populaires-en-faveur-de-la-democratie/>

Algérie Eco, « Définition de l'acte terroriste : une nouvelle modification apportée au code pénal », 11/06/2021,

<https://www.algerie-eco.com/2021/06/11/definition-de-lacte-terroriste-une-nouvelle-modification-apportee-au-code-penal/>

Le Monde (avec Agence France Presse (AFP), « En Algérie, la manifestation du Hirak à nouveau empêchée dans les rues d'Alger », 21/05/2021,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/21/en-algerie-la-manifestation-du-hirak-a-nouveau-empechee-dans-les-rues-d-alger_6081072_3212.html

Arabe News (source : Agence France Presse (AFP)), « Le mouvement kabyle MAK dénonce l'obsession d'Alger à le qualifier de terroriste », 20/05/2021,

<https://www.arabnews.fr/node/95191/monde-arabe>

Arabe News (source : Agence France Presse (AFP), « L'Algérie classe comme « organisations terroristes » deux mouvements basés à l'étranger », 19/05/2021,

<https://www.arabnews.fr/node/94951/monde-arabe>

Tout sur l'Algérie (TSA), « L'Algérie classe Rachad et le MAK comme organisations terroristes », 18/05/2021,

<https://www.tsa-algerie.com/alerte-rachad-et-le-mak-classes-organisations-terroristes-en-algerie/>

Jeune Afrique, ORUS-BOUDJEMA Sofiane, « Algérie : qui sont les figures de Rachad, le mouvement islamiste accusé d'infiltrer le Hirak ? », 05/05/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1166584/politique/algerie-qui-sont-les-figures-de-rachad-le-mouvement-islamiste-accuse-dinfiltrer-le-hirak/>

La Croix, « Salah Dabouz : « En Algérie, le régime a les moyens de rester au pouvoir », 01/05/2021, <https://www.la-croix.com/Monde/Salah-Dabouz-En-Algerie-regime-moyens-rester-pouvoir-2021-04-30-1201153542>

Le Parisien avec Agence France Presse (AFP), « Algérie : des milliers de manifestants du Hirak défilent contre la répression de la police », 30/04/2021, <https://www.leparisien.fr/international/algerie-des-milliers-de-manifestants-du-hirak-defilent-contre-la-repression-de-la-police-30-04-2021-JK5SGEGCMFH7ENG3L6265UJQ.php>

Jeune Afrique, SAÏD Arezki, « Algérie : qui est Nourredine Heddar, l'homme qui prétend avoir vendu des armes au MAK ? », 30/04/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1163365/politique/algerie-qui-est-nourredine-heddar-lhomme-qui-pretend-avoir-vendu-des-armes-au-mak/>

Le Figaro avec Agence France Presse (AFP), « Algérie: le mouvement kabyle MAK réfute tout projet d'attentat », 26/04/2021, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/algerie-le-mouvement-kabyle-mak-refute-tout-projet-d-attentat-20210426>

El Watan, « Entretien, Ali Guenoun. Historien, spécialiste du Mouvement national : «La crise de 1949 a tué dans l'œuf le débat sur la démocratie en Algérie», 21/04/2021, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/ali-guenoun-historien-specialiste-du-mouvement-national-la-crise-de-1949-a-tue-dans-loeuf-le-debat-sur-la-democratie-en-algerie-21-04-2021>

Voice Of Africa (VOA) (source : Agence France Presse (AFP)), « Des milliers de manifestants dans les rues d'Alger », 23/04/2021, <https://www.voaafrique.com/a/des-milliers-de-manifestants-dans-les-rues-d-alger-pour-d%C3%A9noncer-l-injustice-et-l-oppression-5864812.html>

Le Point International (source : Agence France Presse (AFP)), « "Printemps noir": il y a 20 ans, la Kabylie défiait le pouvoir dans la rue », 18/04/2021, https://www.lepoint.fr/monde/printemps-noir-il-y-a-20-ans-la-kabylie-defiait-le-pouvoir-dans-la-rue-18-04-2021-2422677_24.php

El Watan, MAKEDHI Madjid, « Entretien avec Redouane Boudjemaa :Le système médiatique actuel menace la sécurité et la cohésion nationales», 18/03/2021, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/le-systeme-mediatique-actuel-menace-la-securite-et-la-cohesion-nationales-18-03-2021>

ObservAlgerie, OUAMAR Mohand, « Un ancien terroriste parle du Hirak : Une vidéo de l'ENTV tourne en dérision », 03/03/2021, <https://www.observalgerie.com/un-ancien-terroriste-parle-du-hirak-une-video-de-lentv-tourne-en-derision/2021/>

Le Parisien avec Agence France Presse (AFP), « L'Algérie prépare une loi sur la déchéance de la nationalité à l'encontre de la diaspora algérienne », 02/03/2021, <https://www.leparisien.fr/international/lalgerie-prepare-une-loi-sur-la-decheance-de-la-nationalite-a-lencontre-de-la-diaspora-algerienne-03-03-2021-GGJAQPPVGZAGJMKWHWFQ722DR4.php>

Algérie Presse Service (APS), « Le décret portant dissolution de l'APN à partir du 1er mars publié au JO », 28/02/2021, <https://www.aps.dz/algerie/118348-le-decret-portant-dissolution-de-l-apn-a-partir-du-1er-mars-publie-au-jo>

Le Point Afrique, MEDDI Adlène, « Algérie – An II du hirak : à la recherche du big bang du 22 février 2019 », 22/02/2021,

https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-le-hirak-peut-il-rebondir-22-02-2021-2415021_3826.php

Liberté, AMOKRANE Imène, « Un an de prison requis pour 15 porteurs de l'emblème amazigh », 04/01/2021,

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/un-an-de-prison-requis-pour-15-porteurs-de-lembleme-amazigh-351828>

Le Monde avec AFP, « Les Berbères d'Afrique du Nord, une population autochtone qui réclame plus de droits », 02/12/2020,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/02/les-berberes-d-afrique-du-nord-une-population-autochtone-qui-reclame-plus-de-droits_6061923_3212.html

Le Matin d'Algérie, « Tribune, L'URK devient Alliance pour une Kabylie Libre (AKAL) », 10/11/2020,

<https://www.lematinalgerie.com/lurk-devient-alliance-pour-une-kabylie-libre-akal>

Le Matin d'Algérie, « La Kabylie refuse massivement de voter », 01/11/2020,

<https://www.lematinalgerie.com/la-kabylie-refuse-massivement-de-voter>

El Watan, AICHOUN Abdelghani, « «Nida 22», une initiative pour une concertation autonome intra-hirak », 20/10/2020,

<https://www.elwatan.com/edition/actualite/nida-22-une-initiative-pour-une-concertation-autonome-intra-hirak-22-10-2020>

Le Matin d'Algérie, BENZAAD Ali, « La radicalisation de la répression, du pouvoir, de l'armée et la main de l'étranger », 05/10/2020,

<https://www.lematinalgerie.com/la-radicalisation-de-la-repression-du-pouvoir-de-larmee-et-la-main-de-letranger>

Global Voices, FOROUDI Layli, « En Algérie, la répression en ligne s'abat sur les manifestant-e-s amazighs du Hirak », 26/05/2020,

<https://fr.globalvoices.org/2020/05/26/250970/>

France 24, « Coronavirus : en Algérie, le "Hirak" suspend ses manifestations », 18/03/2020,

<https://www.france24.com/fr/20200318-coronavirus-en-alg%C3%A9rie-les-manifestants-du-hirak-contraints-de-suspendre-leur-mobilisation>

Le Figaro (source : Agence France Presse (AFP)), « Algérie : des milliers de personnes défilent à Kherrata, berceau de la contestation », 16/02/2020,

<https://www.lefigaro.fr/international/algerie-des-milliers-de-personnes-defilent-a-kherrata-berceau-de-la-contestation-20200216>

EL Watan, MEDJEDOUB Kamel, « Mission impossible en Kabylie ? », 12/12/2019

<https://www.elwatan.com/edition/actualite/mission-impossible-en-kabylie-12-12-2019>

Le Monde Afrique, AKEF Amir, « A Alger, de la prison ferme pour port de drapeau berbère », 12/11/2019,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/12/a-alger-de-la-prison-ferme-pour-port-de-drapeau-berbere_6018892_3212.html

Le Monde Afrique avec Agence France Presse (AFP), « En Algérie, nouvelles incarcérations de manifestants pour avoir brandi le drapeau berbère », 04/11/2019,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/04/en-algerie-nouvelles-incarcerations-de-manifestants-pour-avoir-brandi-le-drapeau-berbere_6017930_3212.html

Le Parisien, « Algérie : un manifestant brandit le drapeau berbère, dix ans de prison requis », 05/08/2019,

<https://www.leparisien.fr/international/algerie-un-manifestant-brandit-le-drapeau-berbere-dix-ans-de-prison-requis-05-08-2019-8129256.php>

Tous Sur l'Algérie (TSA), « Le RAJ publie la liste des manifestants arrêtés vendredi, réclame leur libération », 22/06/2019,
<https://www.tsa-algerie.com/le-raj-publie-la-liste-des-manifestants-arretes-vendredi-reclame-leur-liberation/>

Algérie Patriotique, « Drapeau amazigh : quand le FLN traduit le discours contesté de Gaïd-Salah », 21/06/2019,
<https://www.algeriepatriotique.com/2019/06/21/drapeau-amazigh-quand-le-fln-traduit-le-discours-conteste-de-gaid-salah/>

El Watan, NADIR Iddir, « Ses promoteurs veulent faire main basse sur le hirak : «Badissia-Novembria» : l'imposture », 20/06/2019,
<https://www.elwatan.com/edition/actualite/ses-promoteurs-veulent-faire-main-basse-sur-le-hirak-badissia-novembria-limposture-20-06-2019>

Le Figaro, « Algérie: seul le drapeau algérien toléré dans les manifestations », 19/06/2019
<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/algerie-seul-le-drapeau-algerien-tolere-dans-les-manifestations-20190619>

Le Monde, Kamel Daoud, « En Algérie, l'humiliation de trop », 09/03/2019,
https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/03/09/kamel-daoud-en-algerie-l-humiliation-de-trop_5433573_3232.html

El Watan, « Des Algériens interdits de passeport », 31/08/2018,
<https://www.elwatan.com/a-la-une/des-algeriens-interdits-de-passeport-31-08-2018>

Tout sur l'Algérie (TSA), « Célébration du 20 avril : les autonomistes et les indépendantistes marchent à Tizi Ouzou », 20/04/2018,
<https://www.tsa-algerie.com/celebration-du-20-avril-les-autonomistes-et-les-independantistes-marchent-a-tizi-ouzou/>

Algérie Patriotique, B.Karim, « La députée raciste Naïma Salhi passible de prison pour menace de mort », 11/02/2018,
<https://www.algeriepatriotique.com/2018/02/11/deputee-islamiste-naima-salhi-passible-de-prison-menace-de-mort/comment-page-1/>

Atlas Info (Maroc), « Algérie: Le Congrès Mondial Amazigh dénonce la répression et les arrestations en Kabylie », 10/07/2016,
http://www.atlasinfo.fr/Algerie-Le-Congres-Mondial-Amazigh-denonce-la-repression-et-les-arrestations-en-Kabylie_a73326.html

Le 360 (Maroc), « Autodétermination de la Kabylie: la police algérienne arrête trois dirigeants du mouvement », 10/07/2016,
<https://m.le360.ma/page.php?link=/monde/autodetermination-de-la-kabylie-la-police-algerienne-arrete-trois-dirigeants-du-mouvement-79030>

Regard Sur l'Afrique, « L'Algérie menacée de partition. Pour un pays uni dans la diversité », 17/06/2016,
<https://www.algerie1.com/index.php/l-algerie-menacee-de-partition-pour-un-pays-uni-dans-la-diversite>

La Libre (Belgique), « Les indépendantistes kabyles défient le pouvoir », 22/04/2016,
<http://www.lalibre.be/actu/international/les-independantistes-kabyles-defient-le-pouvoir-5718ef2935708ea2d4c48537>

Tout sur l'Algérie (TSA), « Grandioses marches du RCD et du MAK à Tizi Ouzou », 20/04/2016,
<http://www.tsa-algerie.com/20160420/grandioses-marches-rcd-mak-a-tizi-ouzou/>

Le Matin d'Algérie, « Les animateurs du Manifeste Kabyle dénoncent la répression des militants du MAK », 26/02/2016,

<https://www.lematindz.net/news/19966-les-animateurs-du-manifeste-kabyle-denoncent-la-repression-des-militants-du-mak.html>

Algérie1, ZINEB Abbès, « Le MAK, ce mouvement illégal mais toléré », 20/04/2015, <https://www.algerie1.com/actualite/le-mak-ce-mouvement-illegal-mais-tolere>

L'Humanité, « En Algérie, il y a soixante ans, naissait le Front de libération national (FLN) », 10/10/2014, <https://www.humanite.fr/en-algerie-il-y-soixante-ans-naissait-le-front-de-liberation-national-fln-554229>

Tamurt, « L'Agence Kabyle d'Information SIWEL est née », 22/09/2010, <https://tamurt.info/fr/2010/09/22/lagence-kabyle-dinformation-siwel-est-nee/77917/>

Jeune Afrique, OUAZANI Cherif, « Ferhat Mehenni : le "sniper" du berbérisme », 24/06/2010, <http://www.jeuneafrique.com/196369/politique/ferhat-mehenni-le-sniper-du-berb-risme>

El Watan, « Notre démarche profitera à tous les algériens et à l'Afrique du nord en général », 04/06/2010, <https://www.elwatan.com/archives/entretien/notre-demarche-profitera-a-tous-les-algeriens-et-a-lafrique-du-nord-en-general-04-06-2010>